

res et autres publications qui répondent aux conditions prévues par la loi et le règlement sur les postes, aux articles 11 et 12 de la loi sur les postes modifiée par le chapitre 5 des Statuts du Canada (1968) et du règlement concernant le courrier de deuxième classe qui a été établi en vertu de ladite loi.

LES AVANCES DE FONDS POUR LES CÉRÉALES ENTREPOSÉES SUR LES FERMES

Question n° 2120—M. Mazankowski:

1. Au cours de l'année culturale 1968-1969, combien d'avances de fonds ont été versées pour des céréales entreposées dans des fermes?

2. Quelle en a été la somme totale?

3. Combien d'avances de chacune des catégories suivantes ont été versées a) moins de \$1,000, b) entre \$1,001 et \$2,000, c) entre \$2,001 et \$3,000, d) entre \$3,001 et \$4,000, e) entre \$4,001 et \$5,000, f) entre \$5,001 et \$6,000?

4. Combien d'avances de fonds ont été versées en vertu de la loi d'urgence sur les paiements anticipés, en vue d'assécher des céréales coriaces ou humides?

5. Quelle en a été la somme totale?

6. Combien d'avances ont été versées pour les sommes suivantes: a) moins de \$100, b) entre \$101 et \$200, c) entre \$201 et \$300, d) entre \$301 et \$400, e) entre \$401 et \$500, f) entre \$501 et \$600?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Au 12 mai 1969, 84,166 producteurs ont reçu des avances de fonds pour des céréales récoltées au cours de 1968-1969 et entreposées sur les fermes.

2. \$147,646,348.00.

3. a) 33,765; b) 24,301; c) 13,018; d) 5,688; e) 3,092; f) 4,302.

4. 6,324.

5. \$1,748,592.00.

6. a) 699; b) 1,803; c) 1,593; d) 971; e) 521; f) 737.

LE SERVICE AÉRIEN EDMONTON-CHICAGO

Question n° 2121—M. Mazankowski:

1. Quand a-t-on discontinué le service international aérien entre Edmonton, Minneapolis-St-Paul et Chicago?

2. Pourquoi a-t-on discontinué ce service?

3. La ville d'Edmonton a-t-elle fait des démarches auprès du ministère des Transports ou d'autres organismes du gouvernement au sujet du service aérien et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats?

4. Quelles compagnies aériennes ont exprimé le désir d'offrir ce service?

5. Le ministère des Transports, la Commission des Transports et d'autres organismes du gouvernement étudient-ils sérieusement la possibilité de conclure une entente en vue de remettre en vigueur les services aériens entre Chicago, Minneapolis-St-Paul, Edmonton et Anchorage?

6. Dans l'affirmative, quand cet accord pourrait-il entrer en vigueur?

7. Dans la négative, quel est le principal obstacle à l'octroi d'une telle permission?

[L'hon. M. Kierans.]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous a communiqué les renseignements suivants: 1. Le 4 septembre 1962.

2. Le service a été interrompu à cause de l'insuffisance du trafic et des correspondances faciles qui existent à Winnipeg avec Air Canada.

3. Oui. La délégation de la ville d'Edmonton a reçu l'assurance que les autorités compétentes examineront soigneusement ses arguments.

4. Pacific Western Airlines Limited, Western Airlines Inc. et Ozark Airlines Inc.

5. L'accord aérien entre le Canada et les États-Unis d'Amérique doit être révisé dans quelques mois. Les services aériens entre Edmonton et certaines villes des États-Unis feront l'objet de discussions.

6. Le nouvel accord entrera en vigueur dès qu'il sera signé par les deux parties contractantes.

7. Sans objet. Voir la réponse au numéro 5.

LE DROIT À LA MODÉRATION DE PORT

Question n° 2137—M. Macquarrie:

1. Au 27 avril 1969, combien de publications de chacune des catégories suivantes avaient droit à la modération de port des objets de la deuxième classe: information générale, religion, sciences, agriculture, sciences forestières, pêche, lettres et arts, hygiène publique, industrie et commerce, syndicats, coopératives, confessions religieuses, partis politiques, et autres?

2. A combien de publications a-t-on refusé la modération de port des objets de la deuxième classe au cours des quatre premiers mois de 1969?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Information générale 1170; Religion 306; Sciences 16; Agriculture 71; Sciences forestières 6; Pêches 4; Lettres et arts 88; Hygiène publique 57; Industrie et commerce 261; Syndicats 0; Coopératives 0; Confessions religieuses 0; Partis politiques 0; Autres 0.

2. 1257.

LE BUREAU DE POSTE DE SAINT-VALÉRIEN (QUÉ.)

Question n° 2148—M. Rondeau:

1. Y a-t-il déjà eu des requêtes de faites de la part des citoyens de Saint-Valérien, circonscription de Shefford, pour l'établissement d'un bureau de poste?

2. Dans l'affirmative, a) quand, b) par combien de personnes, c) par qui, d) qu'est-ce que le Ministère a fait de ces requêtes?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Oui, pour établir un immeuble des Postes.

2. a) Le 21 décembre 1967; b) Deux; c) MM. Maurice Cabana et Hector Vincent; d) Les intéressés ont été informés que le bureau de poste de Saint-Valérien ne répondait pas